



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 26  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 36

**OBJET**

Affaire n°2016-044

**PRINCIPE  
DE CONTRACTUALISATION  
D'UN AVENANT N°1  
A LA CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE ENTRE LA VILLE  
DU PORT ET LA CAF**

**NOTA /** Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mars 2016 et affichée le 25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **11 4 AVR. 2016**

**SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents :** M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés :** M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint (par M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint), Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint), M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint (Mme Danila Bègue). M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana), M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant), Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec (Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

**Arrivée (s) en cours de séance :** Mme Karine Mounien à 17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

**Départ (s) en cours de séance :** Néant.

**Absent (s):** M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

.....  
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU



**PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION D'UN AVENANT N°1  
A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA VILLE DU PORT  
ET LA CAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Politique culturelle, sportive, petite enfance », « Logement, habitat, politique de la Ville » et « Politique éducative scolaire et associative » en date du 23 mars 2016,

**Vu** l'extrait de la délibération de la séance du 3 novembre 2015 affaire 2015-137 de contractualisation entre la ville du Port et la CAF visant à l'élaboration d'une convention territoriale globale 2014/2017,

**Vu** le rapport présenté en séance le 5 avril 2016 relatif au principe de contractualisation de l'avenant n°1 à la CTG entre la Ville et la CAF,

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le principe de contractualisation de l'avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la ville du Port et la CAF pour deux actions supplémentaires pour « maison de la parentalité » et un deuxième « dispositif passerelle » pour respectivement un montant estimatif de :

**« Maison de la parentalité »**

	Année	CAF		ETAT (Contrat de Ville)		Commune		TOTAL
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>Fonctionnement (1)</b>	2016	78 610	48%	5 937	4%	78 610	48%	163 157
	2017	78 610	48%	5 937	4%	78 610	48%	163 157
<b>Investissement (2)</b>	2016	72 000	60%	0	0%	48 000	40%	120 000

(1) Poste de coordination, poste d'éducateur de jeunes enfants, achats de prestations

(2) Rénovation du local communal, achats de matériels et de mobiliers

**« Dispositif passerelle »**

Année	CAF		ETAT (Contrat de Ville)		Commune		Autres (Etat : Education Nationale)		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
2016-2017	23 000	18%	23 000	18%	42 500	32%	42 000	32%	130 500

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

## PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA VILLE DU PORT ET LA CAF

Le présent rapport a pour objet de valider le principe de contractualisation d'un avenant n°1 à la Territoriale Globale 2014/2017 déjà signée.

Cet avenant portera sur :

- la création d'une maison de l'éducation et de la parentalité,
- un deuxième dispositif passerelle sur le secteur de Titan.

Il est rappelé que, lors de sa séance du 3 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé ce projet de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, portant sur les missions suivantes :

- 1- Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale,
- 2- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations enfants/parents,
- 3- Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et cadre de vie
- 4- Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale, le retour à l'emploi des personnes et des familles.

Ce projet de CTG 2014/2017 a été validé en commission d'action sociale de la CAF le 10 février 2016.

La Ville du Port et la CAF souhaitent mettre l'accent sur l'éducation et renforcer le soutien à la parentalité. Ainsi il est proposé d'inscrire deux actions supplémentaires pour 2016/2017 à la CTG validée par voie d'avenant, à savoir :

- la création d'une maison de l'éducation et de la parentalité,
- un deuxième dispositif passerelle sur le secteur de Titan.

Plan de financement prévisionnel

- Maison de l'éducation et de la parentalité :

	Année	CAF		ETAT (Contrat de Ville)		Commune		TOTAL
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>Fonctionnement (1)</b>	2016	78 610	48%	5 937	4%	78 610	48%	163 157
	2017	78 610	48%	5 937	4%	78 610	48%	163 157
<b>Investissement (2)</b>	2016	72 000	60%	0	0%	48 000	40%	120 000

- (1) Poste de coordination, poste d'éducateur de jeunes enfants, achats de prestations
- (2) Rénovation du local communal, achats de matériels et de mobiliers

En sus de ce financement prévisionnel, l'apport supplémentaire de la commune portera sur :

- la mise à disposition des locaux,
- et la mise à disposition du personnel d'animation.

- 2ème dispositif passerelle sur le secteur de Titan :

Année	CAF		ETAT (Contrat de Ville)		Commune		Autres (Etat : Education Nationale)		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
2016-2017	23 000	18%	23 000	18%	42 500	32%	42 000	32%	130 500

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à :

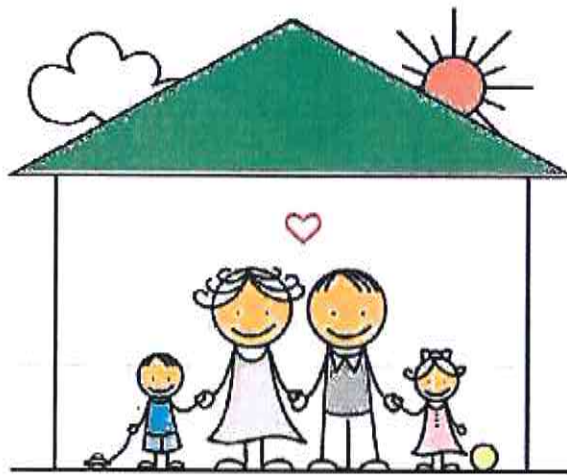
- approuver le principe de contractualisation d'un avenant N°1 à la Convention Territoriale Globale entre la Ville et la CAF pour ces deux actions supplémentaires,
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondant à cet avenant.

---

Affaire suivie par le CCAS - coordination de la CTG



# LA MAISON DE L'ÉDUCATION ET DE LA PARENTALITE



## SOMMAIRE

### **LA MAISON DE L'EDUCATION ET DE LA PARENTALITE :**

Contexte .....	3
Objectifs et moyens .....	4
Fiches actions et partenaires.....	5

### **POURQUOI UNE MAISON DE L'EDUCATION ET DE LA PARENTALITE :**

Contexte .....	7
Modalités et outils pédagogique.....	8
Objectifs .....	8
Ce qui différencie la maison de la parentalité et de l'éducation .....	9
Moyens .....	9
Conclusion.....	10

## 1. CONTEXTE :

Notre société vit de profondes mutations économiques et sociales. La famille n'échappe pas à ses transformations. Le rôle de parent ne s'apprend plus par imitation et transmission de valeurs ou de compétences éducatives entre les générations. Démunis, les parents éprouvent donc parfois un sentiment d'isolement et d'impuissance, se trouvent confrontés à des questionnements, à des problèmes demeurant sans réponses.

De son côté l'école fait le constat de difficultés croissantes à jouer son rôle, considérant qu'elle doit prendre en charge ce qui, selon elle, relèverait de l'éducation familiale ; il est fréquent d'entendre dire que les parents délègueraient une part croissante de leurs responsabilités aux institutions et notamment à l'école. Les professionnels parlent de désengagement des parents voire de leur démission.

Les parents d'aujourd'hui seraient donc moins disponibles, moins impliqués, moins aptes à assumer leur rôle.

A la Réunion, le champ du social et de famille occupe une large place au sein des programmes des instances éducatives.

Le brassage des cultures conduit progressivement à une globalisation des identités et donc à la construction de nouveaux repères ; La famille est un système complexe qui s'ancre dans des réalités culturelles locales avec des repères multiples et spécifiques.

La construction de repères pour les enfants ne peut et ne doit pas être négligée car sans elle, point de sécurité ni d'identité possibles.

L'éducation touche plusieurs structures, et il est important que toutes les instances qui accompagnent l'enfant dans le cadre de son développement puissent obtenir des réponses à leurs questions à propos des relations entre les parents et leur enfant.

Pour se sentir sécurisé, en confiance et pouvoir investir l'école, l'enfant a besoin que tous les partenaires, que toutes les alliances disponibles participent à son éducation et œuvrent de concert, de manière cohérente.

## 2. OBJECTIFS :

Animés par la volonté d'assurer une meilleure compréhension du système éducatif et d'une meilleure implication des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants, la Ville du Port souhaite mettre en place un lieu dédié aux familles : la Maison de l'éducation et de la Parentalité.

La maison de la parentalité et de l'éducation a pour ambition :

- d'offrir aux enfants et familles Portoises un lieu ressource, ouvert à tous, offrant un panel de propositions d'actions ou de services éducatifs et sociaux. Elle peut répondre à des besoins repérés par les différents partenaires du territoire, ou à des problématiques sociales sous-jacentes provoquant difficultés, voire échec scolaire, incivilités, violence...
- de proposer une offre éducative en termes de « réponses » plutôt qu'en termes de « places », la place étant une « case dans laquelle ne rentrent que des profils qui lui correspondent » alors que la réponse : est dans son idée « un dispositif modulaire, capable de combiner plusieurs types de prises en charge : médico-sociales, sanitaires, éducatives... et d'épouser les situations complexes ou évolutives » et, ce dans l'environnement de vie ordinaire des personnes ;
- d'offrir des réponses variées, de qualité, avec un niveau d'exigence élevé.

Le soutien à la parentalité s'adressera donc à tout parent désireux de trouver une aide pour assumer son rôle. Par contre il convient de distinguer le soutien aux fonctions éducatives parentales du soutien à la parentalité.

L'éducation parentale a pour but d'aider les parents à mieux mobiliser leurs ressources éducatives, à développer leur sentiment de compétences et donc à utiliser de façon optimale les ressources éducatives de leur environnement.

## 3. MOYENS :

Mise à disposition d'un lieu spécifique, facilement repérable et identifiable par le public, facile d'accès. Une attention particulière sera portée aux conditions facilitant l'accès à ces services. Services créés à destination de « tous les parents, quelle que soit la configuration familiale en cours, et l'âge des enfants » ; intégrer ces services au sein de lieux déjà fréquentés par les familles sera un élément facilitateur.



#### 4. FICHES ACTIONS (en annexe)

- Fiches présentation du projet
  - Maison de la parentalité et de l'éducation
    - ❖ Budget de fonctionnement
    - ❖ Budget d'investissement
- Actions développées (Intégrées au budget de la MPE)
  - Construire une communication bientraitance
  - Qui sont ces dys ?
  - Cycle de conférences sur le développement du cerveau
  - Lieu d'écoute 6-12 ans

#### 5. PARTENAIRES :

- Ville,
- CAF,
- Associations,
- Éducation Nationale,
- État,
- Familles,
- Travailleurs sociaux,
- Dailleurs sociaux,
- GUT,
- PMI,
- Centres sociaux

## **LES DISPOSITIFS « PASSERELLE ECOLE-FAMILLE »**

### ***Secteurs OASIS et TITAN***

#### **CONTEXTE :**

De nombreux enfants n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil et vivent pour la première fois à 3 ans leur première grande séparation d'avec leur mère à leur entrée à l'école maternelle. Cette étape quand elle n'est pas préparée, peut-être source d'anxiété et d'angoisse, aussi bien pour les enfants que pour leurs parents.

En effet, pour l'enfant c'est un moment de confrontation difficile avec un mode de fonctionnement et d'organisation qu'il ne connaît pas, et pour lequel il n'est pas toujours prêt.

Passer du milieu familial protégé dans lequel son rythme est pris en compte à un groupe classe de 20 élèves dans une enceinte scolaire de 200 personnes, 6h par jour, avec une organisation structurée autour d'un fonctionnement administratif « rigide, normé », entraîne pour l'enfant de gros efforts d'adaptation et de contrôle de soi à un moment délicat de son développement.

D'où l'idée de proposer à des enfants dès 2 ans et demi des temps d'adaptation souples, dans des lieux dédiés, autour d'un accueil spécifique conçu par des professionnels.

#### **DESCRIPTION :**

Lieu de transition qui permet une intégration des enfants et des parents à l'école maternelle. Différente d'une classe passerelle située à l'intérieur d'une école, la structure passerelle dans l'idéal est riveaine de l'école maternelle.

#### **FONCTIONNEMENT :**

L'activité est articulée entre les 2 lieux étroitement liés : le lieu passerelle, d'une part et la classe d'accueil ou d'intégration d'autre part.

L'ensemble des activités aux deux extrémités de la passerelle aura été défini en amont et en commun entre les responsables du lieu passerelle et l'enseignant qui travaillent en étroite collaboration.

### OBJECTIFS :

- \*Favoriser une meilleure intégration à l'école de l'enfant de deux ans et demi et de ses parents
- \*Améliorer l'autonomie de l'enfant
- \*Favoriser et préparer la séparation parent-enfant avant l'entrée en école maternelle
- \*Soutenir le parent dans sa fonction parentale
- \*Adapter la pédagogie scolaire aux capacités de l'enfant en mobilisant des moyens liés aux particularités et spécificités de son âge
- \*Développer le langage et la langue de scolarisation
- \*Permettre au petit enfant de se développer à son rythme en lui proposant sur de courtes séances des temps de socialisation (intérieurisation des règles plus exactement) et d'apprentissages à visée plus « scolaires »
- \* Restaurer et développer la confiance des parents envers l'institution scolaire

### PREALABLE :

- \*L'implication des parents est une condition posée pour admettre un enfant,
- \*le respect des besoins affectifs et relationnels des enfants est indispensable
- \*Nécessité d'un réel partenariat qui ne se décrète pas
- \*Un ajustement nécessaire des différentes cultures professionnelles impliquées auprès des enfants et de leurs parents
- \*Un cahier des charges doit être établi afin de protéger la qualité du dispositif

### METHODES- CHOIX PEDAGOGIQUES :

Ils devront systématiquement être travaillés en concertation au sein de l'équipe éducative (enseignant, EJE, ATSEM) en amont, puis affinés au démarrage de l'action et réajustés en cours d'année.

Sont concernés par ces réflexions partagées :

- \* le projet pédagogique du dispositif avec une déclinaison précise des rôles et fonctions de chacun dans un réel souci de complémentarité et de cohérence des attitudes éducatives, complémentarité des méthodes : Montessori, Decroly... pour l'EJE, à définir pour l'enseignant, déclinaison des temps pédagogiques partagés...
- \* définir la ou les langues d'accueil,
- \* comment chaque professionnel envisage la gestion du «doudou» ou de «la sucette»
- \* de quelle manière s'organisera l'accueil individualisé de l'enfant

ORIENTATION DE LA VIE EDUCATIVE- SERVICE EDUCATION PERISCOLAIRE- 2016

\* l'aménagement de la salle (plus les enfants accueillis sont jeunes, plus cet aménagement devra être spécifique et évolutif),

\* les jeux et jouets mis à disposition : différents de ceux proposés aux enfants de 3 ans,

\* l'organisation et la structuration même de la matinée puis de la journée : l'horaire classique proposé : 8h30-11h30 ne correspond pas aux besoins physiologiques des enfants de 2 ans ; tenir compte de la capacité d'attention et de concentration réduite à cet âge,

\* Les modalités d'accueil des enfants et de leurs parents : arrivée échelonnée à la rentrée, accueil individuel ? Par groupe ?

\* définir les critères et les modalités de gestion des moments de séparation...

\* La mise en place ou non d'un espace pour les parents au sein de la classe, l'organisation de leur prise en charge,

\* les indicateurs communs retenus qui serviront de base à la construction de grilles d'observations et d'évaluation,

\* les objectifs attendus de part et d'autre, à la fois en direction des enfants mais également de leur parent

#### **FINALITE A TERME DU DISPOSITIF : CONSTRUIRE DES LIENS ENTRE LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LES ECOLES MATERNELLES :**

\* Ouverture d'une classe spécifique adaptée aux enfants âgés de 2 ans et demi de 15 à 18 places (dans les secteurs déterminés).

\* Repérer en amont avec l'équipe du Jardin d'enfants les enfants de 2 ans et demi en début d'année, dont les parents accepteraient d'être accompagnés pour cette préparation, dans l'optique d'une scolarisation au mois d'Aout 2016.

\* L'enseignant affecté, la rentrée se ferait de manière échelonnée, avec la présence des parents, uniquement le matin dans un premier temps ; les enfants soit rentrant chez eux après le repas, soit réintégrant la structure d'accueil l'après-midi.

\* l'enseignant interviendrait dans la structure d'accueil soit 2 après midi par semaine et serait en binôme avec l'EJE les autres après-midi pour des actions parentales ; soit 4 après-midi par semaine pour des ateliers avec les plus « grands » de la structure d'accueil.

Ces allers-retours entre les deux institutions permettraient :

\* à chacun des protagonistes de se connaître mieux

\* d'éliminer les rivalités de type : « le pédagogique c'est nous »

\*de confronter des analyses et des points de vue différents afin de s'enrichir mutuellement

\*de permettre à l'enseignant de voir évoluer des enfants de 2 ans et demi dans un contexte conçu pour eux, de percevoir les écarts existants entre les enfants de 2 ans et ceux de 3 ans dans leur développement et capacités,

\*d'instaurer un vrai travail de partenariat dans le respect des compétences et des places de chacun, le respect des besoins et du rythme des enfants, la prise en compte des craintes et questionnements des parents,

\* d'offrir le choix aux parents de s'inscrire ou non dans ce dispositif,

\* de faire un vrai travail d'adaptation et de préparation à l'entrée à l'école maternelle

Le même type d'expérience pourrait s'imaginer en dehors de l'enceinte scolaire, dans un lieu proche mais indépendant, ceci afin d'éviter la stigmatisation «école» qui pourrait freiner certains parents.

#### **MOYENS DISPONIBLES :**

Dans le cadre du contrat signé avec la CAF et dans le cadre du Contrat de Ville, le dispositif bénéficie d'un cofinancement pour le poste des EJE et du matériel nécessaire à l'aménagement des locaux et salles dédiés à ces accueils.

Le rectorat mettrait à disposition les enseignants,

La Ville peut également mettre en sus de l'atsem, quelques animateurs formés à disposition, de manière ponctuelle, pour un projet commun, une fois celui-ci validé par les deux institutions concernées ;

Une mise en réseau avec l'ensemble des acteurs de l'enfance et de la petite enfance présents à l'échelle du territoire, et dès son ouverture à travers la Maison de l'Education et de la Parentalité.

